Arrêté après neuf ans de cavale, un Roubaisien est libéré à cause de l'erreur d'un juge

10/03/2018 à 19h22

Un Roubaisien de 33 ans a échappé de peu à la prison, après que son avocat a décelé un vice de procédure. Il avait pourtant été condamné en 2009 à trois ans de prison ferme pour trafic de stupéfiants, mais ne s'était jamais rendu aux autorités.

Il était surnommé "**Skippy**", dans le milieu. Un **Roubaisien de 33 ans** vient d'**échapper de peu à la prison**, alors qu'il avait été condamné, en 2009, à trois années de prison ferme pour **trafic de stupéfiants**. Son avocat a en effet relevé un **vice de procédure.**

L'histoire commence en **2009**. Cette année-là, un **réseau de trafic de stupéfiants** est démantelé dans la métropole lilloise. Les enquêteurs découvrent **150 kg de cannabis**, importé du Maroc en passant par l'Espagne. Plusieurs **arrestations** ont lieu. "Skippy" n'est pas interpellé, mais les enquêteurs ont la preuve qu'il a **utilisé sa voiture** pour effectuer divers trajets et transporter les stupéfiants.

In extremis

L'analyse de ses **téléphones portables** révèlent en outre qu'il **appelait très fréquemment "le Nantais", "Kermitt" et "Roco",** les trois autres personnes appartenant au réseau. En 2009, il est ainsi **condamné à trois ans de prison ferme**, en son absence. Mais "Skippy" est introuvable. Un **mandat d'arrêt**

européen est lancé.

Ce n'est qu'en **janvier 2018 que "Skippy" est interpellé en Belgique.** Les policiers belges organisent son transfert vers la France, il va devoir effectuer sa peine… **Sauf que.** In extremis, son avocat, Me Damien Legrand, remarque un **vice de procédure**. En cause, une procédure dissociée et un changement de juge entre temps…

Depuis, **"Skippy" est libre.** Même si le dossier repart à l'instruction…

france3-regions.francetvinfo.fr